

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : [info@cc-bassinbellegardien.fr](mailto:info@cc-bassinbellegardien.fr)

## Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 4 février 2010

Convoqué le 28 janvier 2010 et réuni le 4 février 2010 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Bellegarde-sur-Valserine sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 35 élus communautaires étaient présents.

Le conseil de communauté a donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 21 janvier 2010 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet :

- d'accepter la demande de fonds de concours présentée par la commune de Surjoux des travaux de conservation du mur du préau de l'ancienne école et d'allouer à celle-ci la somme de 1 621,80 €.
- procédé au débat des orientations budgétaires 2010 et pris acte de l'accomplissement de cette formalité,
- mis à jour les indemnités de fonction allouées au Président et Vice-Présidents sur la base de la strate démographique des collectivités territoriales de 20 000 à 49 999 habitants et fixé l'étalement progressif de cette mesure sur les années 2010, 2011, 2012 et 2013,
- mis à jour également l'échelle indiciaire de l'emploi fonctionnel de D.G.S. et reclassé dans la catégorie des emplois de la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants,
- décidé d'étendre les délégations consenties au bureau et au Président pour laisser plus de temps au débat sur des sujets d'importance lors du conseil de communauté et accepté les propositions présentées en ce sens,
- élu MM. MARTEL et CALDAIROU, maires respectifs des communes de Lhôpital et Chanay, en qualité de 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> assesseurs au sein du bureau de communauté,
- adopté le projet mis à jour des statuts présenté portant diverses adaptations mineures et adjonction d'actions et projets d'intérêt communautaire,
- adopté la nouvelle convention intervenant à compter de 2010 avec la communauté de communes du Pays de Gex et relative à l'animation et le suivi des actions de développement touristique et de promotion touristique conduites en commun sur les territoires des Pays Bellegardien et Pays de Gex,
- approuvé le renouvellement de la convention intervenue avec la communauté de communes du Pays de Gex et relative à la coordination du programme d'aménagement et de développement d'itinéraires de randonnée dans le Pays Bellegardien pour le service sentiers de la CCPG,

- approuvé la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays de Gex dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire d'interprétation de la Valserine,
- désigné, par élection à bulletins secrets, M. Christophe MAYET, délégué titulaire et MM. Gilles THOMASSET et Henri CALDAIROU, délégués suppléants supplémentaires au sein du Syndicat mixte ARC-SM portant le nombre de délégués du Pays Bellegardien au sein de cette structure à raison de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants,
- décidé que ces représentants titulaires et suppléants supplémentaires soient désignés pour constituer le comité de pilotage du futur CDDRA qui sera mis en œuvre par l'ARC-SM,
- accepté la demande de retrait de la commune de Mantenay-Montlin de l'EPF de l'Ain,
- été informé de l'état d'avancement de la procédure de dévolution des travaux du centre aquatique intercommunal ainsi que de l'adaptation du projet définitif et de la reprise imminente des travaux de la commission en charge de mettre en place la délégation de service qui se verra confier la gestion exploitation future de l'équipement,
- autorisé le Président à déposer un recours en Commission nationale d'aménagement commercial contre la décision de rejet du projet de centre de marques rendue par la CDAC le 19 janvier 2009,
- été informé de la prochaine réunion du Conseil de communauté le jeudi 25 mars 2010 à Champfromier,
- procédé, avant la levée de la séance, au traditionnel tour de table permettant d'évoquer diverses questions d'actualité et affaires de moindre importance.

Affiché le 11 février 2010,

Le Président,

Michel DE SOUZA